ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Télépn. 351.17.
Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour de la parution avant 18 heures.

AVIS A NOS CLIENTS, CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

LES VOLS DANS LES USINES

Deux balles de laines disparaissent d'un entrepôt...

M. Louis Descamps, 40 ans, directeur des Ets « Modern' Exportation » 139, rue du Luxembourg, a déposé plainte contre inconnus au 2e arrondissement, pour vol de deux balles de laine, d'un poids de 124 kilos chacune, commis avec effraction au cours de la nuit de mardi à mercredi, dans les entrepôts de ces établissements.

...et 7.800 francs de tissus prennent le même chemin

Au cours de la même nuit, des individus se sont également introduits dans les magasins de la firme Derville, fabricant de tissus, 5, rue Cassel, après avoir descellé un soupirail de la cave. Les cambrioleurs pénétrèrent alors dans les magasins où se trouve une certaine quantité de matière finie, et firent main basse sur quatre pièces de doublures d'une longueur de 223 m. et d'une valeur de 7.800 francs.

C'est M. Deconninck, fondé de pouvoir de M. Derville, qui a constaté le vol mercredi matin et qui a déposé plainte contre inconnus au 1er arrondissement

Les services de la sûreté ont été avisés des faits et tout fait espérer que ces derniers cambrioleurs ne tarderont pas à suivre l'exemple de leurs prédécesseurs.

LE TACITURNE..

Guillaume d'Orange disait : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre »

A la Loterie, tout le monde espère Raison de plus

UN INCENDIE S'EST DÉCLARÉ DANS UN TISSAGE

Une nef d'une quarantaine de mètres s'effondre

Au cours de la nuit de mercredi à jeudi, quelques minutes après 3 h., le veilleur de nuit des Ets Auguste Lepoutre, 41, rue Pellart, aperçut des flammes s'échappant de la nef d'une des salles de tissage. Les pompiers, mandés d'urgence, furent sur les lieux en quelques minutes, et furent assez heureux pour localiser l'incendie à l'endroit où il avait pris naissance et pour une cause encore inconnue. Toutefois la nef s'est effondrée sur une rangée de métiers à tisser, et ces derniers, tant par l'eau que par le feu, ont eu à subir d'importants dommages. Vers 4 h. 40, tout danger semblant écarté, les soldats du feu regagnèrent leur caserne, mais laissèrent sur les lieux un piquet de surveillance.

Les dégâts, non encore évalués, semblent relativement peu importants. Une enquête est ouverte au 4e arrondissement.

A LA SUITE d'une COLLISION ENTRE DEUX VÉHICULES, UNE FEMME EST MORTELLEMENT BLESSÉE

Mercredi vers 15 h. 30, à l'angle des rues d'Inkermann et des Arts, un accident qui eut malheureusement des suites mortelles s'est produit entre un autobus et une camionnette de la firme « Les Fonderies de la Fosse aux Chênes » que pilotait M. Raymond Hespel, 33 ans domicilié rue de Condé.

Ce dernier véhicule, qui venait de la rue de Lille et se dirigeait vers le Pont des Arts, a été pris en écharpe par l'autobus qui venant de la place du Trichon se dirigeait vers l'extrémité de la rue de Lille.

Sous le choc extrêmement violent la direction de ce dernier mastodonte se brisa et l'autobus alla coincer, contre la façade de la boulangerie qui fait l'angle des rues d'Inkermann et des Arts, Mme Lefebvre demeurant 27, rue de la Perche, 14 impasse du Sud.

Les deux jambes broyées l'infortunée victime reçut les premiers soins de M. le docteur Pernet, et fut ensuite conduite à la clinique Boucicaut, boulevard de Cambrai, où elle est décédée dans l'heure qui suivit son admission. Un constat a été dressé par M Gaillard, huissier, et une enquête est ouverte au 2me arrondissement.

A TRAVERS LA VILLE

LE COIN DU BÉCANIER

Mercredi, vers 20 h 30, M. Louis Blangille, 34 ans, électricien, 141, rue du Cartigny, cour Saint-Dominique, n° 6, avait déposé son vélo contre la façade du café « Aux Turgotins », où il était allé effectuer une réparation au compteur électrique. Quand il voulut reprendre possession de sa machine, celle-ci était disparue.

Plainte a été déposée au 4e arrondissement et une enquête est ouverte.

L'HEURE DE LA RETRAITE

M. Jean-Baptiste Deschœmacker, 51 ans, manœuvre, actuellement sans travail, sans domicile fixe, titulaire de nombreuses condamnations et interdit de séjour, a été déféré à Lille, pour vagabondage, ayant été rencontré à plusieurs reprises déambulant dans la rue après l'heure de la retraite.

CARNET

MARIAGE. — M. et Mme WARTEL-Cafetiers, Buvette de la Gare, à Bruay-en-Artois, ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fils Jules WARTEL, avec Mademoiselle Noëla MALBRANQUE, rue Roger-Salengro, à Hellicourt, qui aura lieu lundi 23 décembre, à 11 heures du matin, en l'église Saint-Joseph de Bruay-en-Artois. H49

PAIEMENT DES CHOMEURS

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 21 décembre 1940, rue de l'Ermitage dans l'ordre suivant : à 8h 30, du n° 1 à 5979 ; à 9 h. 5980 à 10779 ; à 9 h 30 10780 à 15323 ; à 10 h. 15324 à 18837 ; à 10 h 30 18838 à 22960 ; à 11 h., 22961 à 26853

A 14 h 30, 26857 à 27611 ; à 15 h. 27611 bis à la fin

— Lundi : pointage comme d'habitude. Après-midi : bureaux fermés.

AU CONSEIL MUNICIPAL

M. Fleuris Vanherpe, Maire, a nommé ses adjoints et désigné les nouvelles attributions du Conseil municipal

A la suite de la réunion du Conseil Municipal, qui s'est tenue mercredi à 10 h. 30, à l'Hôtel de Ville, M. Fleuris Vanherpe, Maire de Roubaix, a procédé, en séance secrète, à la nomination de ses adjoints et à la répartition de leurs attributions. A cet effet, l'arrêté suivant a été pris :

Nous, Maire de la Ville de Roubaix,

Vu l'article 82 de la loi municipale du 5 Avril 1884.

Vu la délibération, en date de ce jour, du Conseil Municipal ;

Arrêtons :

Art. 1er. — Les Conseillers Municipaux suivants sont délégués dans les fonctions d'adjoints, prévues par la loi municipale du 5 avril 1884 : MM. Charles Bauduin, Valentin Vanooteghem, Théodore Vanovermeir, Edouard Demeyer, Alphonse Verbeurg et Eugène Steenhaut.

Art. 2. — Les attributions municipales sont, dans les conditions prévues par l'article 82 sus visé, réparties de la façon suivante :

M. Fleuris Vanherpe, Maire : Direction Générale, Personnel, Police, relations extérieures.

M. Charles Bauduin, 1er Conseiller faisant fonction d'adjoint : Finances, Octroi, Contributions et Taxes diverses, Pesage, Droits de place, Halles, Foires, Marchés, Voirie, Bâtiment, Eaux, Eclairage, Ebouage, Inspection sanitaire, Abattoirs.

M. Valentin Vanooteghem, 2e Conseiller faisant fonction d'adjoint : Affaires militaires, Domaine public et privé, Office d'habitations à bon marché, Elections, promenades et jardins, Fêtes publiques, Musiques, Chorales, Tramways

M. Edouard Demeyer, 3e Conseiller faisant fonction d'adjoint : Instruction publique, Conservatoire de Musique, Caisse des Ecoles, Cantines scolaires, Beaux-Arts, Théâtre, Salubrité, Hygiène, Bains publics

M. Eugène Steenhaut, 4e Conseiller faisant fonction d'adjoint : Etat civil, Sapeurs-Pompiers, Pompes Funèbres, Cimetière.

M. Théodore Vanovermeir, 5e Conseiller faisant fonction d'adjoint : Assistance publique, Etablissements charitables, Ravitaillement.

M. Alphonse Verbeurg, 6e Conseiller faisant fonction d'adjoint : Contencieux, Chômage, Office de placement, Crédit Municipal, Crèches, Assurances sociales, Retraites Ouvrières, Etrangers, Population.

Art. 3. — MM. Bauduin Charles, Vanooteghem Valentin, Demeyer Edouard, Steenhaut Eugène, Vanovermeir Théodore, Verbeurg Alphonse sont, en outre, délégués pour procéder concurremment entre eux et avec nous, à tous actes d'Etat civil.

Ils sont également délégués pour la présidence des Commissions Municipales et pour la signature des mandats, certificats de vie, légalisation de signatures, extraits et expéditions des délibérations du Conseil Municipal, arrêtés d'alignement, de voirie et de toutes autres pièces.

Art. 4. — Le présent arrêté sera notifié aux Chefs de Service et aux Chefs de Bureau.

Art. 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

LE PAIEMENT des Allocations militaires

Le Percepteur de **Roubaix-Nord** paiera les allocations militaires du mois de Décembre (mois entier), à la Perception, 16 rue des Fabricants, de la façon suivante :

Lundi 23 décembre, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 16 h., les Nos 1 à 2.500.

Mardi 24 décembre, de 8 h. 30 à 12 h et de 13 h. 30 à 16 h., les Nos 2.501 à la fin.

Le Percepteur de **Roubaix-Ouest** paiera les allocations militaires du mois de Décembre (mois entier), à la Perception, 3 bis rue du Chemin de fer, de la façon suivante :

Lundi 23 décembre, de 8 h. 30 à 12 h., les Nos 1 à 900 ; de 14 h. à 16 h., les Nos 901 à 1.500.

Mardi 24 décembre, de 8 h. 30 à 12 h., les Nos 1.501 à 2.400 ; de 14 h. à 16 h., les Nos 2.401 à la fin.

Le Percepteur de **Roubaix-Est** paiera les allocations militaires du mois de décembre (mois entier) à la Perception, 95 rue de Lille, de la façon suivante :

Lundi 23 décembre, de 8 h. 30 à 11 h. 30, les Nos 1 à 750 ; de 14 h. à 17 h., les Nos 751 à 1.500.

Mardi 24 décembre, de 8 h. 30 à 11 h. 30, les Nos 1.501 à 2.250 ; de 14 h à 17 h., les Nos 2.251 à la fin.

Ne pas dater les coupons ; se munir de monnaie.

LE LAIT DOIT ÊTRE RÉSERVÉ AUX PERSONNES MUNIES DE LA CARTE

« On sait que conformément à

La mairie communique :

l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1940, le lait doit être réservé aux personnes munies de la carte.

» Il en résulte que les marchands laitiers ainsi que les cultivateurs ont le plus grand intérêt à déclarer au service du lait, salle des fêtes, rue de l'Hospice, les quantités exactes de lait dont ils disposent.

» A différentes reprises ces renseignements ont été demandés par lettres aux intéressés et par la voie des journaux.

» Beaucoup ont répondu, mais quelques-uns n'ont pas montré toute la bonne volonté désirable pour l'application de cette mesure indispensable à la santé des tout-petits.

» En conséquence, le service de la police a reçu des instructions très sévères et sévira contre les délinquants »

Secours National

On nous communique :

Le Centre Social du Secours National de Roubaix rappelle la tournée de ramassage de vêtements, lainages, chaussures, etc..., qui aura lieu dimanche.

En raison de l'étendue de cette tournée et pour éviter toute perte de temps, les donateurs sont très instamment priés de vouloir bien tenir prêts à proximité les paquets d'objets qu'ils veulent offrir.

Le comité accepterait en outre avec reconnaissance les objets de literie, paillasses, couvertures, draps, qu'on voudrait bien lui réserver

Pour ces objets encombrants, les donateurs sont invités à les faire parvenir directement au Dispensaire de Croix-Rouge, 92, rue Edouard Anseele, ou à prévenir le siège du Centre Social, 3 bis, rue du Château, qui se chargera de les faire prendre à domicile.

Assuré que toutes les familles roubaisiennes, indistinctement répondront avec leur générosité habituelle à l'appel du comité, celui-ci leur en exprime par avance toute sa gratitude.

Sociétés et Comités

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES. — Malgré l'absence de plusieurs de ses collaborateurs, le Comité a décidé de reprendre son activité dans la mesure du possible. Il a notamment voté l'envoi d'un colis aux camarades prisonniers.

Il insiste pour cela auprès des familles pour les prier de lui donner d'urgence par écrit au local, 55, rue du Maréchal-Foch, l'adresse très exacte du sociétaire en captivité.

Le Comité rappelle en outre que la permanence de la Section mutuelle fonctionne les premier et troisième dimanches de chaque mois, et que les cotisations de 1941 sont perçues dès maintenant

MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Funérailles de M. Jules D'Halluin le samedi 21, à 10 heures, à l'église Saint-Jean-Baptiste

SOCIETES SPORTIVES

PING-PONG

ACADEMIE DES SPORTS. — Aujourd'hui samedi 21, à 16 h. 30, l'équipe première recevra sa correspondante de l'A.L. Lambersart. Le lendemain dimanche, à 9 h. 30, l'équipe seconde ira à Lambersart rencontrer l'équipe correspondante du même club. Ces deux matches comptent pour le championnat du Nord.

FOOTBALL

STADE ROUBAISIEN. — Journée du dimanche : Equipe 1A contre I.C. Lambersart 1A, à 16 h., parc M. Maertens R.-v. vestiaire 14 h 30

— Equipe 1B contre I.C. Lambersart 1B à 15 heures, à Lambersart. R.-v. siège à 13 h. 15.

— Equipe II contre U.S.C. Tourcoing 1B à 10 h., terrain du Pont de Neuville. — R.-v. place de la Gare (Roubaix), à vélo, 8 h 30

— Equipe III contre O Marcq II, à 10 h., boulevard de Reims. — R.-v. à 9 h. 30, vestiaire Verport.

— Equipe IV contre A.C. Croix 1B, à 9 h. 30, stade J Deryeke. R.-v. au siège à 8 h. 40, à vélo.

— Equipe Juniors A : repos.

— Equipe Juniors B : suivant convocations.

— Equipe minimes contre U.S. Ronchin, à 11 h 30, à Ronchin. — R.-v. au siège, à 10 heures.

RACING-CLUB DE ROUBAIX. — Journée du dimanche 22 décembre. — Equipe 1A contre A.S.C. Hellemmes, à 16 heures, à Hellemmes. — R.-v. à 13 h., au siège, Café Belle-Vue.

— Equipe 1B contre A.S.C. Hellemmes, à 16 heures, au Parc Jean-Dubrulle. — R.-v. à 14 h. 30, aux vestiaires

— Equipe II contre Ol. Tourquennois, à 10 heures, à Tourcoing. — R.-v. à 8 h 30, kiosque des Tramways, Grand Place, à Roubaix.

— Equipe « Revenants » contre Kuhlmann Sport, à 10 heures, Bd de Lyon. Rendez-vous suivant convocations.

— Juniors A contre S.C. Fivois, à 10 h., à Fives. — R.-v. suivant convocations.

— Juniors B contre Sport Loos, à 10 heures, boulevard de Lyon. — R.-v. suivant convocation

Minimes A contre Excelsior R.-T., à 11 h 30, rue du Commandant-Bossut. R.-v. suivant convocations.

— Minimes B contre Olympique Lillois B, à 11 h. 30, boulevard de Lyon. — R.-v à 11 h., aux vestiaires.

— Pupilles contre I Colbert de Tourcoing, à 13 h 45, au Parc Jean-Dubrulle. — Rendez-vous à 13 h 15 aux vestiaires

BASKET-BALL

AMICALE SPORTIVE DE LA POLICE. — Dimanche 22 courant, match contre l'Amicale du Plouys, sur son terrain, à 10 h. — R.-v. au Café du Bock Ouvrier, à 9 heures, à vélo

ETAT CIVIL

Naissances : Michel Wuliem, 5, rue Pasteur, ne rue de Lannoy, 548 ; Samuelle Legrand, de Lys, rue de Courtrai, 5 ; Michel Steelens, 34, rue du Trichon ; Claudette Houzet, rue Paul-Bert, cité Sainte-Virginie, 5.

Décès : Irma Mangin, 73 ans, rue Lannes, 42 ; Antoinette Moniez, veuve Hayart, 62 ans, rue Edouard-Anseele, no 60, Cour I...man, 14 ; Jean-Baptiste Bulcourt, 70 ans, 187, rue Edouard-Anseele ; Jeanne-Marie Fontaine, 12 ans, 140, rue de Tourcoing ; Marie-Paule Claus, 60 ans, 70, rue de la Fosse-aux-Chênes ; Jacques Pursye, 1 mois, 44, rue Dampierre ; Mélanie Grimonpont, 71 ans, 101, rue Léon-Marlot ; Denis Capelle, 73 ans, rue de Barbieux, 35 ; Philomène Breckman, 71 ans, veuve Wattyn, 35, rue de Barbieux ; Louis Farvaque, 70 ans, 13, place Chaptal

WATTRELOS

Avis aux étrangers. — Il est rappelé aux étrangers munis d'une carte de travailleur dont la validité expire le 31 décembre, que le renouvellement doit être demandé au commissariat de police, service des étrangers, avant la date limite du 31 décembre.

Tout étranger qui ne se présente pas avant l'échéance de sa carte s'expose à des sanctions et encourt le risque de se voir éventuellement privé de sa qualité de travailleur, ce qui entraîne avec la perte du droit au travail, la suppression des secours de chômage.

En raison des formalités à remplir, au préalable, près de l'Office de placement, par certains intéressés, il est prudent de ne pas attendre les derniers jours. En principe, les demandes de renouvellement doivent se faire un mois au moins avant l'échéance de la carte

Ping-Pong. — En déplacement à Lille, dimanche dernier, l'Amicale du Crétinier y a réussi le match nul devant l'E.P.P.C., 9 victoires ayant été remportées de chaque côté.

Après ce match, l'A.C.W. garde la première place du championnat, ex æquo avec le Ping-Pong-Club d'Halluin, et avec un point d'avance sur tous les favoris.

A noter, pour l'A.C.W., les quatre victoires, dont trois acquises en deux manches de Lecomte F., la quatrième l'étant de justesse sur Michel Boidin, champion du Nord de la F.S.G.T. Lemen et les frères Huo, en assez mauvaise condition, se sont rachetés en permettant à l'Amicale d'arracher les deux doubles ce qui fait qu'elle n'a pas encore connu la défaite, malgré une situation qui semblait bien compromise à la fin des matches de simple.

Dimanche prochain l'Amicale reçoit ses voisins du P.P.C. de Roubaix, avec Roger Florin, classé deuxième joueur du Nord, un des joueurs les plus complets du moment, Paul Rousseau, première série du Nord, et les deux anciens joueurs de l'Amicale Paul-Bert, A. Castelain et A. Leclercq. Voilà une rencontre qui s'annonce disputée

Etat civil. — Naissance : Jeannine Olezkowski, rue des Bons-Enfants ;

Publications de mariage : Lucien Chapitre, mouleur en fer, 6 rue du Winhoute et Denise Chatelain couseuse, 84, rue Edouard-Vaillant ; Jean Notebaert, peigneren, rue Carnot, cour Couseau 14 et Marguerite Persez, trieuse à Roubaix.

Décès : Marie Dumont, femme Deréreaux, 76 ans, 115, rue du Sartel ; Emile Florin, 77 ans, rue de la Baillerie, 176-8 ; Silvia Wettebolle, veuve Marissal, 76 ans, 15, rue Blanche.

CROIX

LES TRIBULATIONS DE L'OCTROI

Nous avons dit dans notre dernière chronique, sur les tribulations de l'octroi au siècle dernier, que le 1er janvier 1836, l'octroi, tant décrié, bafoué et voué aux gémonies, dont la condamnation avait été renouvelée, avait poursuivi sa route avec sérénité ; des taxes nouvelles s'étaient ajoutées aux anciennes. L'octroi était définitivement entré dans les mœurs !

De 1836 à 1842, rien ne vint assombrir la vie communale, du moins pour ce qui concerne l'octroi.

Mais la paix ne pouvait durer, les débitants de boissons conservaient une dent contre cette hydre !... On compléta une nouvelle offensive et elle fut menée avec vigueur ; le 10 mai de la même année, une pétition fit son apparition sur le bureau du Conseil municipal. Les débitants demandaient une fois de plus la mise à mort de l'octroi. Le Conseil devait se prononcer.

L'assemblée se réunit. Etaient présents, nous dit le procès-verbal de la séance : MM. Delannoy, maire, Ducroquet, Spriet, Lezaire, Brulois, Houzet, Dubar, Gadenne et Delporte.

A cette époque, lorsqu'il s'agissait de prendre des décisions importantes, le maire faisait appel à des notables choisis parmi les contribuables les plus imposés ; c'est ainsi que MM. Beacarne et Delbecq participèrent à la discussion.

Le débat s'engagea. D'un côté, les adversaires de l'octroi arguèrent des charges trop lourdes qui pesaient sur le commerce et représentaient les deux tiers du produit de l'octroi et qu'il était injuste de faire supporter par une quinzaine d'habitants une grande partie des charges de la commune.

Les autres conseillers répliquèrent que la situation des finances de la ville, ainsi que la pauvreté de ses ressources, ordonnaient de créer des taxes, afin de faire face aux budgets de dépenses ; les petits cultivateurs ne pouvaient supporter indéfiniment toutes les charges de la commune.

Et l'on passa au vote. Huit conseillers se prononcèrent pour la suppression, cinq pour le maintien

Ce résultat fut fêté. Les débitants enchantés de cette victoire, vidèrent avec leurs fidèles clients de nombreuses « cannettes d'honneur ». On battit des bans répétés en hommage aux conseillers amis de la majorité, les guinguettes illuminèrent à giorno et le vieux cabaret du « Créchet », aujourd'hui disparu, où Gustave Nadaud réunissait ses amis, ne ferma, nous dit le chroniqueur du temps, que très tard... à 21 h. !

Paiement des secours de chômage

Le paiement des secours aux chômeurs inscrits au Fonds municipal de chômage sera effectué le mardi 24 décembre, à la Salle des Fêtes, Grand'Place, à Croix dans l'ordre suivant :

Mardi 24, à 9 h., du numéro 1 à 1.350 ; à 10 h., de 1.351 à 2.500 ; à 11 h., de 2.501 à 3.300 ; à 14 h., de 3.301 à 4.350 ; à 15 h., de 4.351 à 5.000 ; à 16 h., de 5.001 à 5.550 ; à 16 h., de 5.551 à la fin.

Les chômeurs sont invités à se présenter aux jours et heures indiqués ; les retardataires ne seront plus payés.

L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra dans l'ordre suivant : samedi 21 décembre : secteur N° 2 : rues Courbet, Delescluse, Delory, Ferré, A. France, J. Guesde. Lundi 23 décembre : secteur N° 2 : rues Guizot, Jardins, Kléber, Lafargue, Laiterie, Lamartine, Lavoisier, Place de la Liberté.

Etat civil. — Décès : Arsène Lesage, 84 ans, rue de la Mahellinne, 20.

WASQUEHAL

UNE JEUNE FEMME SUBIT UN COMMENCEMENT D'ASPHYXIE

Son état est grave

Dans le quartier du Capreau à Wasquehal, un fâcheux accident est survenu rue Christophe Colomb.

Une habitante de cette rue, inquiète de ne pas apercevoir comme d'habitude sa voisine Mme Jules Hénon, née Alphonsine Delbart, demeurant au 18 de la rue Christophe Colomb, alla frapper à la porte de cette dernière. N'obtenant aucune réponse, elle dut se résigner à briser les carreaux de la fenêtre pour pénétrer dans l'habitation.

A peine avait-elle ouvert l'huis qu'un triste spectacle s'offrit à sa vue, Mme Hénon gisait inanimée sur son lit et une forte odeur d'oxyde de carbone se répandait dans la chambre.

M. le docteur Butin fils fut appelé d'urgence pour donner ses soins à Mme Hénon qui avait été victime des émanations d'oxyde de charbon par suite d'un mauvais fonctionnement de son foyer

Au cours de la soirée, l'infortunée jeune femme, dont le mari est prisonnier de guerre en Allemagne, n'avait toujours pas repris connaissance et son état était toujours considéré comme très grave, mais non désespéré.

Ajoutons que Mme Hénon qui s'était aperçu au cours de la précédente soirée que son feu « tirait » mal avait eut la sage précaution de coucher son jeune enfant dans une pièce voisine ce qui évita d'avoir à déplorer la mort de cet enfant qui n'aurait pu supporter pareille intoxication

Les conséquences du verglas. — Nous avons relaté ces jours derniers que Mme Bargeront, demeurant rue de Tourcoing, 190, à Wasquehal, avait fait une chute sur la chaussée par suite du verglas qui régnait mercredi matin. La septuagénaire qui avait reçu les soins de M. le docteur Butin fils a dû être admise à l'Hôpital « La Fraternité », à Roubaix, pour fracture du poignet droit.

A la maternité. — Samedi, de 14 à 16 h., des consultations prénatales seront données à la maternité municipale, 2, Place Fénelon, sous la direction de Mme Hostaux, sage-femme de l'établissement.

Pharmacien de garde. — Dimanche 22 décembre, M. Wesselin, rue de la Vendée à Wasquehal pour le rayon de Wasquehal et Flers-Breucq.

LEERS

AU RAVITAILLEMENT

Le comité chargé de la répartition des marchandises chez les commerçants distribuera ce qui suit : Biscuits, 3 par personne, 1 paquet pour 4 personnes ; Chocolat : 1 personne, 2 tablettes 1/2, 2 personnes, 5 tables, 7 personnes une plaque : Pain d'épices . 1 barre pour 4 personnes

Avis aux chômeurs. — Paiement des secours de chômage samedi 21 décembre, à 10 h., à la Mairie

Mutilés du travail. — Permanence au Foyer Populaire, dimanche 22 décembre, de 11 h. à midi.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, RUE FIDÈLE LEHOUCQ sont ouverts au public tous les jours de 8 à 12 heures et de 13 à 18 heures (Tél. 4.85)
Toutes nos insertions doivent être remises en nos bureaux l'avant-veille du jour d'insertion AVANT MIDI

M. LUCIEN NIVERD, SUCCÈDE A M. DUPUIS A LA DIRECTION des CRICK-SICKS

Une excellente nouvelle et qui fera plaisir aux nombreux amis des « Crick-Sicks », nous est parvenue jeudi matin. M. Lucien Niverd, directeur du Conservatoire, qui avait été pressenti par la commission des « Crick-Sicks », pour prendre la succession du maître Julien Dupuis, a bien voulu accepter de présider, désormais aux destinées de notre grand orphéon.

La personnalité de M. Niverd est trop connue de tous les Tourquennois pour que nous la présentions à nos lecteurs, mais il n'est pas inutile cependant d'insister quelque peu sur son passé, passé brillant qui a commencé au Conservatoire de Paris, où M. Niverd fut l'élève du maître Ch. M. Widor.

Deux points de vue retiendront surtout notre attention. M. Niverd n'est pas seulement un musicien et un chef de grande valeur, mais aussi un compositeur dont les œuvres sont très goûtées. Qu'il s'agisse de théâtre ou d'œuvres pour orchestre et de pièces symphoniques, M. Niverd s'est révélé un compositeur de grande classe. Plusieurs d'entre elles ont été données sur notre scène municipale après avoir subi le verdict des théâtres parisiens et nous avons pu apprécier les précieuses qualités artistiques de notre concitoyen

Quant aux œuvres créées pour harmonie, elles ne se comptent plus, et lors d'une visite à Tourcoing de la Musique de la « Garde Républicaine », nous avons été charmés d'entendre celle-ci jouer « Marche Triomphale », composée par le directeur de notre Conservatoire.

Le second point sur lequel nous attirons l'attention de nos lecteurs, c'est la magnifique floraison de prix qui éclot chaque année du Conservatoire de Paris et qui est, peut-être après tout, le plus beau fleuron dont pourrait s'énorgueillir M. Lucien Niverd.

Tourcoing, pépinière d'artistes ! Mais c'est certainement là un titre dont notre bonne cité est fière et c'est en grande partie à M. Niverd qu'elle le doit. La formation soignée que reçoivent au Conservatoire de Tourcoing tous ceux qui y passent, est le gage d'un avenir fécond, et ce n'est pas diminuer les mérites des professeurs de cette école que de glorifier leur directeur

LA SECONDE REUNION D'HIVER DES E. N. T.

Dimanche 22, les « Enfants de Neptune de Tourcoing » organiseront leur seconde réunion d'hiver avec le concours du « Swimming Club de Roubaix », au cours de laquelle chacun des deux clubs fera courir ses Championnats 1940.

Dans chacune des sections (scolaires, cadets et juniors) la lutte sera sévère pour la 1re place, et nombreuses sont les ambitions, surtout parmi les jeunes. Les sections féminines des deux clubs fourniront également des courses bien équilibrées qui intéresseront le public.

Pour terminer, deux matches de water-polo seront joués entre les équipes de Roubaix et de Tourcoing.

Nous rappelons que le prix des places est de 5 frs les réservées, 2 frs les premières. La location est ouverte à l'établissement municipal des bains, rue du Printemps à Tourcoing.

L'AUDITION DE L'HARMONIE MUNICIPALE

Dimanche 22 décembre en l'église Saint-Christophe, à la messe de 11 h. 30, l'Harmonie municipale donnera une audition pour ses membres actifs et honoraires morts au champ d'honneur ou prisonniers de guerre. Elle interprétera sous la direction de M. Lucien Niverd, prix de l'Institut, directeur du Conservatoire, un programme de circonstance comprenant :

1. Nocturne, de Victor Gallois ; 2. Les Perses, suite d'orchestre, de Xavier Leroux, transcrite par G. Parès, et comprenent : a) Invocation ; b) Aria, solo de flûte, soliste M. Charles Horrent, professeur au Conservatoire ; c) Choral et marche funèbre.

ETAT CIVIL

Naissances : Robert Landsheere, rue de Fleurus, 232 ; Annie Schoutetens, rue du Blanc-Seau, 264

Publication : Guy Leclercq, directeur commercial à Paris et Paule Vitrant, s. p. à Paris.

Décès : Florence Marhem, 83 ans, Vve Henri Vanreehem, rue d'Orchies, 43 ; Adolphe Pipart, 75 ans, rue d'Havré, 3 ; Henri Bouckom, 72 ans, rue Clinquet, 121 ; Marcelle Montal, 52 ans, épailleuse, célib., rue de Paris, 205 bis ; Henri Mattan, 65 ans, charretier, rue Croix-Rouge, Appt 31 ; Célestin Portefaix, 50, dom. à Marcq-en-Barœul.

HALLUIN

COMMANDES DE CHARBON

Samedi 21 décembre, les inscriptions de commandes de charbon se continuent pour les habitants du hameau du Colleras.

S'adresser chez Mme Toulemonde, rue Emile Zola.

BONDUES

FAMILLES NOMBREUSES

L'Union de Bondues fait connaître à ses adhérents que, grâce au concours de ses membres honoraires, une distribution de charbon a déjà été faite et que lundi 23 décembre de 9 h. à midi et de 13 h 30 à 17 h., chez le secrétaire, M. Ch. Fremeaux, 268 Route Nationale (Mont) une distribution de laine sera faite de manière à ce que toutes les familles inscrites au Groupement et ayant des enfants en dessous de 14 ans puissent être secourues.

Comme cette permanence doit également servir au recouvrement des cotisations prière de faire présenter la carte d'adhérent (et 5 francs) pour y coller la vignette 1941. Les lots qui ne seront pas retirés ce jour-là seront attribués d'office aux familles les plus nécessiteuses.

La cotisation et la carte de ceux qui ne peuvent participer à cette distribution peuvent aussi être déposées chez M. Louis Gallois Place, dimanche pour 9 h. 30 au plus tard, ou le secrétaire les prendra après la permanence Assurances Sociales.

MARCQ-EN-BARŒUL

CARTES NATIONALES DE PRIORITÉ

La carte nationale de priorité en faveur des mères de famille M. A. Bailly, maire porte à la connaissance des habitants les conditions qui sont à la base de la délivrance de cette carte.

Peuvent y prétendre :

1° Les mères de famille de 3 enfants de moins de 14 ans ;

2° Les mères de famille de 2 enfants de moins de 4 ans

Les pièces à produire sont : le livret de famille, un certificat de vie de la mère et des enfants, une photo d'identité de la mère.

3° Mères décorées de la Médaille de la Famille Française ; ces dernières devront présenter le livret de famille, le diplôme de médaillée, une photo d'identité.

La durée de cette carte est de deux ans. Les bénéficiaires ont un droit de priorité pour l'accès aux bureaux et aux guichets des administrations et services publics, aux transports publics et aux magasins de commerce.

La demande devra être adressée à M. le maire, sur papier libre, avec pièces justificatives à l'appui. Bureau du Ravitaillement), 2me étage.

Secours National. — M. A Bailly, maire, tient à remercier tous ceux qui, de quelque façon que ce soit, ont contribué au succès de l'œuvre du Secours National. Il prie ceux qui ont apporté leur obole à cette œuvre de solidarité, de trouver ici l'assurance de sa reconnaissance qu'il leur exprime tant en son nom personnel qu'au nom des prisonniers et des réfugiés que leur générosité soulagera. Il remercie en particulier les sections de J.O.C. du Pont, du Plouich, de Rouges-Barres et le Patronage du Bourg qui ont assuré la collecte.

LILLE

Une bande de voleurs de vélos est sous les verrous

La police a mis la main au collet d'une néfaste bande de voleurs de vélos et de receleurs qui écoulaient les objets volés. C'est ainsi, que après interrogatoires ont été déférés au Parquet de Lille : Raoul Bey, 20 ans, sans profession ni domicile fixe ; Roger Meunier, 19 ans, garçon de café, 5, rue des Tanneurs tous deux pour vols de bicyclettes, commis : le 13 courant à Douai, au préjudice d'un inconnu, et, le 16 courant également au préjudice de Mlle Georgette Cordonnier, demeurant à Hellemmes, place de la République.

— Dans cette affaire, sont inculpés de recel : Léon Garguir, 31 ans, 1 rue d'Amiens ; René Buchelet, 19 ans, 6, rue St-Bernard ; Delale Albert, 20 ans, 7, rue du Priez. Ces trois derniers ont été laissés en liberté, mais auront à répondre de leurs faits et gestes.

UNE LOCOMOTIVE TAMPONNE UNE VOITURE AU PASSAGE A NIVEAU DE LA PORTE D'ARRAS

Jeudi, à 8 h. 40, au passage à niveau de la porte d'Arras, une locomotive haut le pied conduite par le mécanicien Letreisse, du dépôt de Lens, qui roulait à toute vitesse sur la voie gauche, a tamponné l'arrière d'une voiture hippomobile conduite par M. Grégoire Pototchko, demeurant 5, rue de Tourcoing, à Wasquehal. Sous le choc, la voiture a été projetée contre le pignon de l'estaminet voisin dont le soubassement a subi quelques dégâts.

Pototchko a reçu les soins de M le docteur Pecquery de Fâches-Thumesnil, qui a relevé diverses contusions sans gravité.

Le garde-barrière, Maurice Gilbert, demeurant à Lille, gare du Sud, déclare qu'il a ouvert la barrière sur ordre verbal d'un homme d'équipe, Fernand Havez, peu avant le passage de la locomotive.

Le commissaire du 7e arrondissement a ouvert une enquête.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

VOL D'UN SAC DE VOYAGE CONTENANT 600 FRANCS

La police lilloise a enregistré la plainte de M. Albert Levieil, 17 ans, sans profession ni domicile fixe pour vol d'un sac de voyage dans lequel se trouvait une somme de 500 fr., commis vers 14 h., au Centre d'Accueil, rue Gustave-Delory, au préjudice d'une dame Pezet-Chabert, domiciliée à Equihem (Pas-de-Calais), qui était de passage à Lille audit centre.

EXCITATION A LA DÉBAUCHE

La nommée Marie-Louise Roux, 44 ans, cabaretière, rue de Paris, 220 a fait l'objet d'un procès-verbal pour excitation de mineure à la débauche, emploi habituel de femmes de débauche dans un débit de boissons et infraction à la loi du 9 novembre 1915, sur les débits de boissons.

Cette femme avait chez elle trois filles soumises qui exerçaient ouvertement leur métier ; elle avait d'autre part, incité une fille mineure à se prostituer chez elle et gérait en outre son café alors qu'elle est frappée d'incapacité.

DEUX CAMBRIOLAGES

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de :

M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, contre le ou les individus qui, dans la nuit du 16 au 17 courant, se sont introduits chez lui en passant par le derrière de son habitation et ont soustrait un veston, un gilet, un chapeau et d'autres objets qui n'ont pu être énumérés jusqu'ici.

— M. Achille Bailleul, receveur au bureau d'octroi de la porte de Béthune, contre le ou les individus qui dans la nuit du 16 au 17, ont pénétré à l'intérieur du bureau en passant par une fenêtre dont l'un des carreaux est remplacé par un carton ont fouillé les bureaux et ont emporté une somme de quelques francs qui se trouvait dans une petite boîte sur un bureau

VOLS DE LINGERIES D'UN PORTEFEUILLE, DE DRAPS ET D'UNE PEAU DE MOUTON

La police a recueilli les plaintes de :

M. Pierre Moreau, marchand de bonneterie-lingerie, actuellement domicilié à Angers, pour vol de huit paires de pantoufles, de cartes de boutons de 500 shampooings, le tout estimé 2.000 fr., commis chez lui, 220 avenue Verhaeren fin mai dernier

— M. Georges Lejeune, 207, rue Léon-Gambetta, pour vol de son portefeuille renfermant un millier de francs et ses papiers d'identité commis pendant l'heure du midi sur un tramway B, où il avait pris place à la gare et duquel il est descendu à la rue Meurein. Le plaignant se souvient avoir été bousculé sur le tramway

— Mlle Alice Cornuel, 46, rue du Plat, pour vol d'une peau de mouton dont elle ignore la valeur, commis dans la matinée. Cette peau était tombée sur la chaussée et quand elle est descendue elle avait disparu.

— Mme Irène Roussel, 82, rue d'Arras, pour vol d'une couverture, d'une paire de draps et d'une blouse blanche, commis chez elle, dans une chambre du 1er étage. Aucune effraction n'a été relevée.

BRIS D'UNE VITRINE

Plaintes ont été portées par Mme Dufour, cafetière, 122, rue Saint-Sauveur, pour bris d'une vitrine à son café, commis vers 22 h. 30, à l'aide d'un seau lancé de la rue. La plaignante est sortie aussitôt, mais elle n'a rien vu. Préjudice non fixé.

— Par Mme Germaine Lapeille, 11, rue des Archives, contre sa voisine, Marthe Delcroix, qui dans la journée lui a porté des coups.

CHUTE GRAVE

Mercredi, à 10 h. 45, M. Spiltael Gustave, peintre-vitrier, 19, rue de la Baignerie, qui effectuait des travaux, 58, rue Jacquemars-Giélée est tombé d'une hauteur de 4 m et s'est fracturé le pied droit. Il a été transporté à l'hôpital de la Charité en voiture d'ambulance

LES COURS GRATUITS à la « Maison des Amicales »

Les cours organisés par la Fédération des Amicales d'Anciens Elèves de l'Enseignement public de Lille et donnés à la Maison des Amicales, 7, Place Sébastopol, prennent de plus en plus d'extension.

Jeudi, de nombreux élèves assistaient le matin au cours de piano et solfège professé par Mme Rogier, Premier Prix du Conservatoire, dont c'était la première réunion, ainsi que l'après-midi aux cours d'éducation physique de M. Delannoy, et de diction et déclamation de M. Cottinet, professeur au Conservatoire, assisté de Mlle L. Morant, Premier Prix du Conservatoire.

Dimanche, à 11 h. 30, en la même salle, ce sera l'ouverture du cours de chant et de chant d'ensemble, professé par M. Mariches, ancien professeur au Conservatoire, qui sera assisté de Mlle Jane Scoufleire, Premier Prix de chant du Conservatoire, avec comme pianiste accompagnatrice, Mme Rogier.

Comme précédemment, le président de la Fédération présentera les professeurs aux élèves et aux délégués et installera définitivement ce nouveau cours

Rappelons que tous ces cours sont absolument gratuits et réservés aux élèves et aux anciens élèves de ces écoles.

ETAT CIVIL

Naissances du 16 — Hoedes A., 103, rue d'Esquermes ; Petitfrère Michel, 104, rue du Boucher de Perthes ; Kesteloyn Bernard et Claudine, 52, rue Fabre d'Eglantine ; Demeulenaere Josiane, 69, rue d'Haubourdin ; Anselin Emile, 196, boulevard Montebello.

Publications. — Caenaux Charles, No 89 et Lévêque Paulette, bobineuse, rue Godefroy-Cavaignac, 36 ; Dubois Augustin, livreur, rue Dumont d'Urville, 18 et Boquet Jeanne, s. p., même adresse ; Gourdin Robert, tourneur à Mons-en-Barœul et Anno Maximilienne, emp., 10, rue de la Concorde ; Hochedez Charles, s. p. à Beuvin et Caspers Amélia, s. p., 168, rue de l'Arbrisseau ; Labbe Auguste, dessinateur, 172, rue Gustave Delory et Vandenabeele Suzanne, couturière, 83, rue de Rivoli ; Morant Fernand, miroitier, 1, rue Saint-Gabriel et Bury Madeleine, bonnetière, 2, rue Christophe-Colomb ; Severe Roger, mécanicien, 6, rue Bureau et Fillière Georgette, ménagère à Haisnes ; Verdonckt Paul, garçon boucher, 17, rue Henri Lestienne et Tosetti Fernande, vendeuse, 57, rue du Vieux Faubourg ; Ameloot Anicet, cultivateur, 37, rue Faidherbe et Vanhauwaert Marie-Louise, s. p. à Menin (Belg.) ; Lestarquit Constant, rotativiste, 255, rue des Postes et Ferry Renée, ménagère, même adresse ; Roig Jean, professeur, 170, rue Barthélémy-Delespaul et Mathieu Jacqueline, professeur, 30, rue Jean-Sans-Peur ; Agache François, contrôleur des Contributions Indirectes, 20, rue de Puebla et Dannoot Marie-Jeanne, s. p., même adresse ; Devos Charles, musicien, 29, rue d'Anvers et Bavier Léontine, ménagère, 20, rue Magenta ; Hoebeke Julien, marchand ambulant, 6, rue de l'Alma et Bilque Raymonde, continueuse, même adresse ; Servranckx Aimé, pâtissier, 46, rue Pasteur et Haverbeke Emilienne, varouleuse, 46, rue de Wattignies ; Boittes Daniel, directeur de banque à Aire et Fay Françoise, s. p., 286, rue Léon-Gambetta ; Dubois Adolphe, boucher, 87, rue d'Austerlitz et Quimpe Jeanne, Vaigne Charles, soudeur, rue de la Justice, 61 et Beckman Henriette, lingère, même adresse ; Vandenheede Maurice, imprimeur, 43, rue Fontenoy et Villège Denise, empl., même adresse ; Tison Lucien, manœuvre, 54, rue du Vieux-Moulin et Morico Rina, continueuse, 49, rue d'Aguesseau ; Lamour Joseph, laitier à Groffliers et Salingue Palmyre, mécanicienne, 45, rue Saint-Sauveur ; Delrœux Raymond, manœuvre, 7, rue Mazagran et Coolen Germaine, s. p., 70, rue d'Austerlitz ; Delarue Henri, tôlier, rue Destailleurs, cité Andriès, 6 et Thirmon Simonne, dévideuse, 57, rue Destailleurs ; Corbeaux Georges, soldat au 507e R Chars Combat à Pont-Faverger et Mezue Stéphanie, employée de commerce, quai de la Haute-Deûle, imp. Scalbert, 11 ; Lauwers Emile, garçon boucher et Vanherseele Germaine, s. p., 242, rue de Paris ; Bourgois Henri, mécanicien, 32, rue du Croquet et Lemaire Angélina, bambrocheuse, 241, rue d'Arras ; Puttaert Arthur, déménageur, 14, rue Guillaume Werniers et Bétrancourt Suzanne, fileuse, même adresse ; Vanheecke Vincent, chef de service à Ronchin et Simon Raymonde, secrétaire, 56, rue d'Arras ; Danette Georges, fraiseur, 13, rue de Poids et Thomas Fernande, presseuse, 26-27 rue de Poids ; Bondois Robert, s. p., 185, rue Léon-Gambetta et Vanden Driessche Bertha, s. p. à Armentières ; Vinchon Robert, tourneur, 26 bis, rue de Saint-Amand, cour Verheist, 7 et Legru Louise, continueuse, même adresse ; Denquin Robert, tonnelier, 36, rue de Rivoli et Malfoy Elisabeth, s. p. à Le Portel.

Décès — Legiend Catherine, 65 ans, ép de Henri Leblanc, 20, rue Jean-Bart ; Decroix Jeanne, 40 ans, ép de Eugène Leblanc, 76, rue des Postes ; Dardenne Julia, 67 ans, ép de Liekens, 655, avenue de la République ; Dobbelaere Laure, 19 ans, cél. 93, rue d'Esquermes ; Delescluse Emilia, 50 ans, 93, rue d'Esquermes ; Cauderlier Emilia, 61 ans, ép. de Victor Décamps, 93, rue d'Esquermes ; Agost Pauline, 72 ans, ép de Jean Decock, 98, rue d'Esquermes ; Desmoutiers Octavie, 90 ans, Vve de Hector Desmoutiers, 13, rue de la Madeleine.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Un terrible accident à Gruson

Un ouvrier est déchiqueté par l'explosion d'un engin de guerre

Un terrible accident a coûté la vie à un brave ouvrier, M Anno 40 ans, demeurant à *Sainghin-en-Mélantois*.

Travaillant pour le compte d'une entreprise de *La Madeleine*, celui-ci était occupé, avec d'autres ouvriers, au remblaiement des tranchées creusées dans la campagne de Gruson.

Soudain, une violente explosion déchira l'air. Après un instant d'émotion bien compréhensible les travailleurs s'approchèrent et s'aperçurent, horrifiés, que de leur camarade M Anno il ne restait que des débris sanglants, éparpillés par la puissance de l'explosion

Des constatations opérées par les gendarmes de Willems, il résulte qu'un engin de guerre : obus, mine anti-char ou autre explosif était enfoui là, et on suppose qu'avec le pic dont il se servait, M Anno en aura provoqué l'éclatement.

LA MADELEINE

Un évadé de la prison de Loos est arrêté

La police madeleinoise a mis en état d'arrestation le nommé Pierre Corraux, 30 ans, journalier, demeurent 82, rue Kléber, à La Madeleine.

Cet individu s'était échappé, au cours des événements de mai, de la prison de Loos Il figurait sur le bulletin de police criminelle.

Il a été aussitôt déféré au parquet et écroué.

LA VIE CORPORATIVE

DANS LA BATELLERIE

Avis aux adhérents du S.G.B.

En date du 9 décembre, le directeur de l'Office National de la Navigation nous a adressé la lettre suivante :

« Afin de venir en aide aux bateliers qui n'ont plus actuellement l'usage de leurs bateaux, soit qu'ils aient été requis par les Autorités militaires françaises, soit qu'ils aient été endommagés ou détruits par faits de guerre, j'ai décidé qu'il leur serait alloué une avance de cinq mille francs à valoir sur les indemnités à leur revenir ; vous trouverez ci-joint copie de cette décision, qui indique les modalités d'attribution de la dite avance.

» Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette décision à la connaissance de vos adhérents »

Nous portons cette heureuse décision à la connaissance des adhérents du Syndicat Général de la Batellerie, ainsi qu'à tous les patrons-bateliers, et les informons qu'ils peuvent tous s'adresser au siège social du S.G.B., 19, rue Beaurepaire à Paris (Xe), ou écrire à notre président pour obtenir les renseignements sur les modalités d'attribution de cette avance.

Le Bureau du S. G. B.

SYNDICATS DES LAITIERS DÉTAILLANTS DE LILLE, LILLE-VERLINGHEM, ROUBAIX ET TOURCOING

Instruction formelle est donnée à tous les laitiers détaillants de l'arrondissement de Lille, sans exception, d'avoir à se faire inscrire immédiatement au secrétariat du syndicat des laitiers détaillants le plus proche de leur résidence ce à l'effet d'y retirer deux fiches, d'un modèle unique et réglementaire, à remplir d'urgence, l'une devant être adressée dans les plus courts délais à la Préfecture du Comité de gestion.

Les intéressés devront remettre également avant le 31 décembre courant, au secrétariat de leur syndicat, le relevé du 1er septembre 1938 à fin août 1939. Ce relevé sera obligatoirement signé par l'intéressé, qui en affirmera l'exactitude.

D'autre part, les laitiers détaillants de l'arrondissement de Lille, sont informés qu'ils auront dorénavant à faire viser, au secrétariat de la Fédération, en formation des syndicats de laitiers détaillants du département du Nord, 131, rue Nationale, Lille, leurs demandes d'attribution de carte professionnelle.

Il en sera de même en ce qui concerne les demandes de laissez-passer automobile, toutefois les laitiers domiciliés sur le territoire de la commune de Lille sont exemptés de remplir cette formalité.

Ce visa n'aura d'autre force que celle d'attester la régularité de la situation commerciale de l'intéressé.

Chaque laitier détaillant est prévenu d'avoir à respecter scrupuleusement la présente instruction, laquelle ne sera pas renouvelée.

CHAMBRE SYNDICALE DES PATRONS PATISSIERS DU NORD. — Les adhérents sont informés que par une faveur toute spéciale, Monsieur le Préfet du Nord a pris un arrêté autorisant la vente pour la fête de Noël, les lundi, mardi, mercredi, 23, 24 et 25 décembre.

Il y aura donc obligation, cette même semaine, d'observer la fermeture les 26, 27, 28 décembre, jours qui suivent la Noël

Ensuite il y aura lieu d'observer l'application du décret paru à l'« Officiel » le 26 novembre prescrivant la fermeture quatre jours par semaine, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, sauf les jours fériés

EN BELGIQUE

MOUSCRON

L'AFFAIRE DES DETOURNEMENTS A L'HOPITAL CIVIL

Le Directeur a été arrêté

Nous avons relaté qu'une grave affaire d'irrégularités dans les écritures et de détournements avait été découverte à l'Hôpital civil de Mouscron, affaire qui mettait en cause le directeur Gaston Herman, déjà révoqué pour abandon de poste. Celui-ci vient d'être arrêté et écroué à la prison de Courtrai. Interrogé par le juge d'instruction Cernewel, il a fait des aveux et a reconnu avoir détourné à son profit 600.000 francs.

LES SPECTACLES

ROUBAIX

CASINO Matinée à 3 heures

Thérèse MARTIN
(La vie de Sainte Thérèse de Lisieux)
Kate de Nagy dans Sourire de Vienne
SOIRÉE A 7 HEURES
Demain dimanche, mat. 3 h. ; en soirée RELACHE (La salle étant réservée pour l'Autorité Allemande. — Lundi : matinée à 3 h. — Mercredi, jour de NOEL : matinée à 3 h., soirée à 7 h. avec ce programme. 618

COLISÉE
Samedi à h. 45 - Dimanche 3 h., 6 h. 45
Lundi à 3 heures
Mercredi (Noël) 3 h. et 6 h. 45
UN MAGNIFIQUE PROGRAMME !...
Irène CORDAY dans
Thérèse MARTIN
(La vie de Sainte Thérèse de Lisieux)
et KATE de NAGY dans
SOURIRES DE VIENNE
SPECTACLE DE FAMILLE
ACTUALITÉS
Location ouverte à partir de 10 h. 1301

Cinéma du Capreau Wasquehal
Dimanche séance à 3 h. 15 et 6 heures
La soirée du samedi est supprimée
LA BELLE HONGROISE
et PUITS EN FLAMMES
2303